

Économie collective

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **20 (1928)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On a souvent prétendu que c'est surtout la classe ouvrière qui bénéficie des subventions de la Confédération. Les chiffres démontrent que cette affirmation est erronée. Si l'on répartissait les subventions par têtes sur chaque groupe économique intéressé (ce qui est certainement très difficile, vu qu'un grand nombre de subventions sont aussi accordées indirectement à d'autres groupes), on verrait qu'il revient à la population ouvrière une part relativement faible. Les 16,8 millions en faveur de la politique sociale se répartissent précisément sur plus de la moitié des habitants et les 13,2 millions en faveur de l'agriculture sur un quart seulement. Les subventions à l'agriculture ont augmenté de 4 millions environ pendant l'année 1926; attendu que les primes de mouture (subvention aux producteurs-consommateurs) sont à la charge de la caisse fédérale. D'autres subventions encore, telles que celles allouées à la sylviculture, cadastre sont revenues à un cercle restreint d'intéressés. Si l'on voulait établir qui profite des subventions, on n'en arriverait en aucun cas à la conclusion que c'est la classe ouvrière qui suce la caisse fédérale. On verrait au contraire que ce sont les organisations économiques qui ont su s'acquérir la plus forte influence politique dans notre pays qui savent aussi le mieux s'y prendre pour le sucer.

Nous donnons encore ci-après un aperçu sur la répartition en pour-cent des subventions ordinaires depuis 1913. On constate que les dépenses pour des œuvres de politique sociale, c'est-à-dire pour venir en aide à ceux qui sont économiquement faibles, n'ont été consenties que depuis le moment où la classe ouvrière disposa de puissantes organisations économiques et politiques, tandis qu'elle n'obtenait pas un sou avant la guerre.

	Politique sociale	Agriculture	Instruction	Militaire et gymnastique	Rues et corrections	Commerce, industrie, transp., etc.	Hygiène publique et police	Sylviculture, chasse, pêche	Utilité publique, etc.	Cadastre	Science, beaux-arts, etc.
1913	1,9	18,2	23,9	10,1	21,9	13,7	1,9	5,6	0,2	0,8	1,8
1914	5,2	23,5	28,0	4,0	21,7	4,0	2,4	7,0	0,3	1,6	2,3
1915	11,9	19,0	27,5	6,9	20,9	0,8	2,3	7,2	0,2	1,8	1,5
1916	14,7	20,9	29,5	2,5	15,6	1,2	2,5	7,6	0,3	3,5	1,7
1917	16,2	22,0	29,1	1,9	14,5	2,3	2,8	6,3	0,7	2,7	1,5
1918	20,9	22,6	25,9	3,2	9,8	4,2	2,2	5,5	0,7	3,7	1,3
1919	23,1	23,0	21,2	8,2	8,3	2,8	5,2	4,7	0,3	1,8	1,4
1920	18,3	31,6	18,3	4,0	11,9	2,0	5,0	5,2	0,5	2,3	0,9
1921	21,7	34,1	15,4	4,1	12,3	1,6	2,4	4,5	0,4	2,5	1,0
1922	21,5	24,5	15,5	11,3	11,9	1,4	3,5	6,5	0,5	2,5	0,9
1923	21,1	21,1	16,7	9,5	11,9	1,7	3,7	5,7	4,9	2,5	1,2
1924	23,6	18,2	16,0	8,9	10,2	2,3	4,2	4,8	6,7	3,7	1,4
1925	28,9	16,3	15,6	8,3	8,8	5,2	4,1	4,3	3,5	3,5	1,5
1926	27,5	21,5	14,9	7,9	7,4	5,2	4,3	4,1	3,5	2,6	1,1

Economie collective.

Union suisse des sociétés de consommation.

Le rapport d'activité de l'U. S. C. sur l'année 1927 démontre que le mouvement coopératif suisse a de nouveau repris sa marche ascendante, après plusieurs années de stagnation et de consolidation financière aussi.

Le nombre des sociétés affiliées, qui est aujourd'hui de 515 contre 517 à fin 1926, reste stable depuis quelque temps. Le rapport mentionne qu'il existe

pour ainsi dire des sociétés coopératives de consommation dans tous les grands centres de la Suisse, en sorte qu'il n'est guère possible d'escompter une forte augmentation de l'effectif. Il est également plus utile de s'occuper de la création de filiales, pour que tout le pays soit couvert d'un réseau de magasins, que de créer de nombreuses petites coopératives qui ne peuvent se maintenir qu'à grand'peine. La vente de marchandises a passé de 126,3 à 138,9 millions de francs, soit une augmentation de 10 % exactement. La première fois depuis la période d'inflation et de renchérissement, il est enregistré une augmentation considérable du chiffre d'affaires. Cela est principalement une conséquence de l'amélioration de la situation économique et du niveau fixe des prix également. Mais il est intervenu en outre une réelle augmentation de l'achat de marchandises, ce qui prouve un plus grand attachement à la coopérative.

L'excédent net de 1927 s'élève à fr. 672,000.— en chiffre rond contre fr. 624,000.— l'année précédente. Il doit être destiné à l'alimentation des réserves (fr. 300,000.—), à la constitution d'une réserve spéciale pour buts de propagande et de production (fr. 200,000.—) et le solde restant porté à compte nouveau.

Comme de coutume, le bilan est établi très prudemment. Les immeubles sont évalués à moins de la moitié de leur prix de revient; les machines, le mobilier et tout le parc des automobiles sont complètement amortis. Les effets (qui sont mieux désignés que sous le nom de « participations ») figurent avec 5,9 millions; la manière dont les différentes participations sont évaluées n'est regrettablement pas indiquée, contrairement aux rapports des années précédentes. Les réserves, resp. la fortune sociale, comme elles sont appelées, sont montées à 5 millions avec un capital coopératif de 1,6 millions seulement. Après avoir éliminé les plus grands postes de papiers-valeurs du bilan par suite de la fondation de la banque, ce dernier ne s'élève plus qu'à 16,6 millions contre 52 millions à fin 1926.

Les titres et les dépôts statutaires ont été transférés à la « Banque des coopératives et des syndicats », dont la fondation est hautement estimée dans le rapport de l'U. S. C. En ce qui concerne la participation de l'U. S. C., il est dit qu'il sera examiné si cette participation ne devrait pas être augmentée fortement pour fournir un plus gros capital de fondation à la banque.

L'U. S. C. participe en outre à une série d'autres entreprises dont les bilans figurent en partie dans le rapport annuel. Nous citons la Fabrique de chaussures Coop, la Bell S. A., la Coopérative pour la fourniture de meubles, la Prévoyance populaire suisse (assurance) à Bâle, dans lesquelles l'U. S. C. a la majorité; en outre, la Coopérative de meunerie à Zurich, la Minoterie coopérative, Rivaz, la Coopérative d'achat du lait, la Coopérative pour la culture maraîchère à Chiètres, la S. A. pour l'importation de viande à Pratteln.

Le développement de l'U. S. C. ressort de la récapitulation suivante sur le chiffre d'affaires:

Vente de l'U. S. C. en francs:

1892	43,614	1919	141,441,837
1895	1,134,955	1920	172,028,668
1900	3,657,366	1921	144,419,697
1905	9,143,129	1922	118,421,507
1910	27,765,802	1923	119,519,480
1915	50,193,162	1924	123,594,222
1916	74,658,943	1925	125,251,195
1917	96,185,998	1926	126,303,040
1918	129,719,746	1927	138,974,896